exemple, des droits compensateurs qu'on supprimera le lendemain des élections sous prétexte qu'ils ne produisent pas les effets attendus ?

J'ai lu les divers discours prononcés dernièrement par les députés opportunistes qui se disent ralliés aujourd'hui à nos idées. Tous — je dis tous — acceptent des droits compensateurs, *du moins pour un certain temps*. Ces messieurs ne se ménagent-ils pas une porte de sortie pour l'an prochain ? Le lendemain des élections, on supprimera ces droits et nous serons joués une fois de plus. Ce serait indigne, soit, mais M. J. Ferry et ses amis en ont fait bien d'autres. Lisez les comptes-rendus de la commission du Tonkin du mois de décembre dernier, et dites-moi si jamais ministres ont dissimulé plus effrontément la vérité et manqué à leurs engagements avec plus de désinvolture ?

Et l'on voudrait que nous ayons la moindre confiance dans les promesses de MM. les ministres et leurs caudataires !

Admettons que la conversion de nos gouvernants soit sincère. C'est une affaire entendue : la persistance de la crise a ouvert les yeux de nos députés, et c'est avec la plus parfaite bonne foi que nos hommes d'Etat entrent dans la voie du relèvement des tarifs douaniers. Croit-on que le lendemain de ce vote l'agriculture sera sauvée ?

On fait tant de bruit, en ce moment, — et pour cause, — autour de ces projets que les cultivateurs pourraient s'y laisser prendre et se faire à ce sujet d'étranges illusions.

Non, l'établissement de droits compensateurs n'est pas, malheureusement, la panacée qui, du jour au lendemain, rendra à l'agriculture nationale son ancienne prospérité. Il faudrait en même temps répartir nos impôts d'une façon plus équitable, arriver, au moyen d'économies judicieuses, à des dégrèvements, et pour cela, renoncer au gaspillage à l'intérieur et à l'extérieur. Ce n'est donc pas seulement la politique économique qu'il faut changer, c'est aussi et surtout la politique générale; or, la politique générale, on ne la changera qu'en changeant les hommes, qu'en renvoyant à ses chères études la coterie aujourd'hui au pouvoir.

Peut-on espérer franchement que M. J. Ferry fera amende honorable et reconnaîtra, par exemple, que la nouvelle loi sur l'enseignement est une maladresse insigne qui aboutit à écraser les finances de l'Etat et des communes ; qu'on a dépensé des sommes ridicules pour les maisons d'école et les lycées de filles : enfin que le Tonkin est une folie absurde ? évidemment non, et ses amis qui l'ont suivi et soutenu de leurs votes ne sont pas plus disposés que lui à faire leur *mea culpa*.

Je l'ai écrit dès le mois de février 1883, je le répète aujourd'hui, et je ne le répéterai jamais assez. Le remède à la situation actuelle est bien simple et peut se résumer en ces mots : *Il faut faire en toutes choses, exactement le contraire de ce qu'on a fait jusqu'à ce jour.* »

Croit-on que les députés qui composent la majorité actuelle auront ce courage ?

Veuillez agréer, etc.

Un cultivateur.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Séance du mardi 4 novembre

Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'organisation du Sénat et sur les élections des sénateurs.

M. Fresneau. — Messieurs, je crois devoir intervenir parce qu'il s'agit de l'intérêt supérieur de la justice.

Actuellement, les plus petites communes marchent de pair avec les plus grandes, quand il s'agit de nommer les sénateurs, c'est à coup sûr une grande prérogative; la commission veut la détruire et établir une proportion dont elle seule a le secret.

Le système sénatorial actuel a-t-il créé l'oppression des villes au profit des campagnes et une représentation exagérée des intérêts agricoles ? Si la réponse est négative, il n'y a pas d'abus et il n'est point besoin de réforme.

Examinez les impôts, les tarifs de douanes, les traités de commerce, et vous acquerrez la conviction que les intérêts des communes rurales ne sont pas trop défendus ici, les souffrances de l'agriculture sont attestées par des républicains tels que MM. Méline, Léon Say, Magnin, Emile Labiche.

Cependant l'orateur reconnaît que la législation actuelle donne une chance, si faible qu'elle soit, aux communes rurales de faire entendre leurs réclamations. Il attribue à l'origine du Sénat la conduite que ce grand corps a tenue depuis six ans et que M. Chesnelong a si bien expliquée au Congrès, conduite dont les résultats ont été utiles au pays, malgré les défaillances qui l'ont marquée.

Quelle est, continue l'orateur, la raison qui fait demander la modification de la loi actuelle et enlever à ceux qui ont le plus souffert jusqu'ici les faibles garanties qu'ils possèdent ? Je n'en connais qu'une : c'est le contrat, ce fameux contrat qui a tant fait rire à nos dépens dans une autre enceinte. Je sais bien que la commission très habile fait semblant de faire quelque chose en ne faisant rien ; c'est une méthode que j'aime peu. Continuez, messieurs les ministres, et vous aurez contribué à guérir la démocratie française de la superstition de la République. (Approbation à droite).

M. Alfred Naquet répond à M. Fresneau et déclare qu'il ne consentira jamais à se rallier au système de la commission. Il en est de même de plusieurs amendements présentés sur ce point par certains collègues. Il croit fermement que les sénateurs doivent être élus à la majorité absolue des suffrages au scrutin de liste par le suffrage direct et universel.

L'orateur expose les avantages de cette méthode au point de vue de la bonne gestion des intérêts municipaux et termine en déclarant qu'il repousse absolument les propositions de la commission, qui ne fait que retirer d'une main ce qu'elle donne de l'autre.

M. Schérer combat la conclusion du rapport en ce qui concerne la suppression des inamovibles et les incompatibilités. Ces dispositions sont déraisonnables et illogiques.

La suppression de l'inamovibilité porte atteinte à la République et à la démocratie, dont on compromet ainsi la cause en prétendant la servir.

M. Demôle. — Je vous ferai remarquer que vous êtes actuellement en présence de cette seule question : voulez-vous la réforme du mode électoral du Sénat ?

Dans les deux Chambres, les plus énergiques comme les plus modérés ont reconnu la nécessité de cette réforme. Au congrès, vous avez pris l'engagement de faire cette réforme. Je vous prie de passer à la discussion des articles.

M. de Gavardie. — Je constate que personne n'a répondu à M. Schérer, dont le langage a été qualifié d'admirable par votre rapporteur.

La discussion générale est close.

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles par 171 voix contre 71, sur 242 votants.

La séance est suspendue

M. Eymard Duvernay présente un amendement tendant à la nomination du Sénat par tous les corps électifs. Il estime que ce mode de recrutement donnerait la plus grande autorité au Sénat, qui se composerait par suite de sommités intellectuelles.

M. Demôle. — Je ferai remarquer que le contre-projet de M. Eymard-Duvernay diffère totalement de celui de la commission, qui accepte le renvoi à son examen.

M. Eymard Duvernay. — Je retire mon amendement.

M. Lanoël présente un amendement à l'article 1er, tendant à donner au Sénat le droit d'élire 75 sénateurs qui seraient nommés pour 9 ans.

On reproche à mon contre-projet de porter atteinte à la dignité sénatoriale ; ce reproche n'est pas fondé; les présidents des Assemblées ne sont-ils pas élus par leurs collègues, sans que la dignité des uns et des autres en soit atteinte ?

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

La séance est levée à 5 h. 40.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 4 novembre 1884.

Présidence de M. Brisson

Plusieurs projets sont déposés par les ministres des postes, de la guerre et de la marine.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de réforme du code d'instruction criminelle, précédemment adopté par le Sénat.

Le rapporteur soutient le projet de la commission. Il constate que celle-ci a adopté plusieurs changements introduits par le Sénat. Pour les autres points, il se rallie au projet du gouvernement, sans autre préoccupation que de rechercher l'intérêt de l'inculpé et la marche rapide de l'instruction.

Il repousse notamment la publicité, mais il demande que l'instruction soit contradictoire.

Il justifie la présence de l'inculpé, de son avocat et du ministère public pendant l'audition des témoins au cours de l'instruction. Cette présence ne supprime pas l'obligation de garder le secret professionnel pour le magistrat instructeur, qui a toujours le droit et le pouvoir d'ordonner que certains témoins soient entendus en l'absence de l'inculpé.

Le rapport général du budget est déposé.

De nombreux orateurs se font inscrire pour prendre part à la discussion.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur l'instruction criminelle.

M. Martin-Feuillée déclare que la nécessité d'une réforme de l'instruction criminelle est admise par tout le monde. On a bien fait de faire porter surtout cette réforme sur l'instruction préparatoire.

La discussion générale est close.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

Les articles 1 à 9 inclus sont adoptés sans discussion.

M. Ribot combat l'article 10 comme dangereux, s'il donne au préfet de police tous les droits du juge d'instruction, et comme inutile, s'il ne lui laisse que des droits attribués aux commissaires de police à titre d'officiers de police judiciaire.

M. Martin-Feuillée reproche à M. Ribot de vouloir diminuer le préfet de police pour arriver à sa suppression.

M. Ribot proteste contre cette assertion

M. Martin-Feuillée soutient l'article 10, qui diffère assez, dit-il, de l'ancien article 40 du Code d'instruction pour empêcher les abus dont se plaint M. Ribot.

Les articles 11 à 43 inclus sont adoptés.

La suite de la discussion est ajournée.

L'interpellation de M. Laguerre est fixée à lundi.

L'ordre du jour est ainsi réglé : projets locaux; prise en considération de propositions relatives aux chemins vicinaux; proposition relative à la propriété bâtie en Algérie; proposition relative au Code d'instruction criminelle, etc.

La séance est levée à 5 heures 40.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les commandes a l'étranger. — Les journaux spéciaux anglais, tels que l'*Iron* et l'*Engineer*, nous apportent une singulière nouvelle. On y lit qu'à Manchester, les affaires iraient en ce moment très mal, sans les commandes du gouvernement français qui, disent ces journaux, « est le meilleur client des fabricants de machines et d'outils de cette ville. » S'il faut en croire certains renseignements, le gouvernement français aurait, en effet, commandé à plusieurs maisons de Manchester, à la maison De Bergue entre autres, tout l'outillage destiné à la construction des coques en acier des nouveaux croiseurs en voie d'exécution dans nos arsenaux, notamment dans celui de Cherbourg. Nos constructeurs français seraient-ils donc surchargés à ce point que l'administration soit mise dans l'obligation d'aller s'achalander chez nos bons voisins ? Nous en doutons fort, comme nous avons peine à croire que ce soit sur l'avis de M. le ministre de la marine, — ou même avec son assentiment, — que l'administration française passe avec l'étranger des marchés de ce genre.

Envoi d'échantillons de tissus de laine et de coton. — M. le vice-consul de France à Mossoul vient d'adresser une collection de 928 échantillons de tissus divers de laine et de coton, de provenance européenne ou de fabrication indigène, au ministère du commerce, 25, quai d'Orsay, à Paris. M. le vice-consul ajoute que, pour s'assurer la faveur du consommateur indigène, nos négociants doivent avoir soin de renouveler souvent les dessins des étoffes, principalement pour les tissus de couleur et de fantaisie, et n'expédier à la fois que de petites quantités de chaque espèce, afin que de nouveaux envois ne viennent pas arrêter le débit de ceux qui les ont précédés et qui sont dès lors considérés comme étant déjà vieux. Il importe, en outre, de ne pas perdre de vue que, dans ce pays, le bon marché prime toujours la qualité.

Observations météorologiques. — *Paris, 5 novembre* — La pression barométrique est de 760 m/m à Brest ; 768 à Brest. — De basses pressions envahissent les Iles Britanniques. — Baisse de 14 mm sur l'Irlande. — Temps probable : vent des régions sud, ciel nuageux et couvert. — Température va monter.

AFFAIRES MILITAIRES

Armée active. — *Artillerie.* — Par décision ministérielle du 4 novembre 1884 :

M. Berrot, capitaine en 2e à la 3e batterie du 27e régiment d'artillerie, adjoint à la direction de Douai, a été désigné pour occuper l'emploi de professeur adjoint du cours d'artillerie à l'école spéciale militaire. — Continuera à compter à la 2e batterie du 27e régiment.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nominations d'instituteurs et d'institutrices. — Sont nommés instituteurs-adjoints : à Marcq-en-Barœul, M. Berte ; à Tourcoing (Blanc-Seau), M. Sailly; à Tourcoing, rue de Gand, M. Rougier.

Sont nommés institutrices-adjointes : à Wasquehal, Mme Début ; à Marcq-en-Barœul, Mme Fontaine.

Sont nommées sous-directrices d'écoles maternelles : à Roubaix, rue de Condé, Mme Delplanque; à Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix, Mme Bassez; à Roubaix, rue Pascal, Mme Dilly.

Boîte aux lettres. — Les habitants de la rue d'Alsace et des rues voisines attendent toujours qu'on veuille bien doter ce quartier d'une boîte aux lettres, et, comme sœur Anne, ils ne voient rien venir. Ils sont contraints d'aller déposer leur correspondance à la boîte de la place Notre-Dame ou à celle de la gare.

Nous avons déjà signalé cet état de choses. Quand donc l'administration des postes se décidera-t-elle à donner satisfaction aux réclamations des intéressés ?

La « Société artistique » de Roubaix-Tourcoing. — Bien que les lots ne soient pas encore délivrés aux gagnants, on connaît déjà la majeure partie des heureux possesseurs des numéros sortis au tirage de la tombola tirée lundi. Nous avons déjà cité MM. Paul Masurel et Achille Florin, comme gagnants de la *Marine* de Marcette et de *la Piazetta* de Schommer. Voici, d'après ce qu'on nous annonce aujourd'hui, quelques noms à ajouter à ces favorisés du sort :

M. Ernest Masson gagnerait l'aquarelle de Numans ; M. Pierre Catteau, celle de Mlle de Goussaincourt. Les *Fleurs* de M. Delescluze iraient à Tourcoing chez M. Liénart. M. Amédée Prouvost père, serait possesseur du n° 5,331, *Marine* de Ch. Roussel. Le *Page florentin*, de notre concitoyen M. Victor Leur, est gagné par M. Edmond Lefebvre.

M. Isaac Holden, détenteur d'un grand nombre de billets, doit posséder les numéros 5406 et 6922, gagnants du magnifique paysage de M. de Carne et du joli petit tableau le *Sérail*, de Benjamin Constant. La *Candeur*, de M. Meurisse, va chez M. Alphonse Wattel, et le *Repos* de M. Moreau-Deschanvres chez M. Charles Jonglez.

Cette exposition, nous tenons à le déclarer, a été des plus réussie, et nous fait bien augurer de l'avenir réservé à la société artistique.

Nous voulons féliciter la commission de la société et les organisateurs de l'Exposition du dévouement dont ils ont fait preuve et de l'activité qu'ils ont déployée, pour mener à bonne fin une entreprise aussi délicate.

Ces louanges, l'*Echo du Nord* les leur adresse aussi dans des termes auxquels nous nous associons pleinement.

Voici ce que dit le journal de Lille dans son numéro de ce matin :

« Par cette première exposition qui vient de se terminer, voilà donc la Société artistique de Roubaix-Tourcoing définitivement organisée et affirmée. Il faudrait bien peu connaître nos honorables voisins, leur énergie, leur esprit pratique et entreprenant, pour se figurer qu'ils sont gens à s'endormir sur leurs lauriers. Malgré son importance déjà très respectable, cette manifestation de début a été tout à fait improvisée. Tout le monde n'était pas d'accord sur son opportunité, et, faute de temps et de locaux appropriés, on a dû installer l'exposition dans les salons infiniment plus confortables pour une réception mondaine que pour une solennité artistique. On peut être assuré d'avance que les inconvénients de cette installation sommaire n'ont pas échappé à l'observation des organisateurs, et que tous les perfectionnements désirables seront apportés aux expositions prochaines. Déjà, nous avons entendu parler de négociations entre la Société artistique et le Cercle qui lui donne asile, en vue de remaniements intérieurs qui permettraient de boucher les fenêtres et de substituer un vitrail aux plafonds opaques. Les surfaces verticales utilisables se trouveraient ainsi sensiblement accrues et l'on obtiendrait du même coup un excellent éclairage de haut en bas.

» D'autre part, la nouvelle des nombreuses ventes opérées par la Société se répandra promptement parmi les artistes, et produira chez eux une impression qui se traduira certainement par un concours plus empressé aux expositions futures.

» Pour ces motifs divers, on peut considérer comme hors de doute la vitalité prospère et durable de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing — comme celles, d'ailleurs, de toutes les entreprises publiques de nos intelligents et persévérants voisins. C'est un succès auquel nous applaudissons bien volontiers, — toujours en regrettant que la vieille et noble aïeule de ces jeunes cités reste somnolente et inerte en face de cette activité féconde, comme si elle était engourdie par l'âge. »

Arrestation. — Un vagabond, Henri Meurillon, ouvrier mannelier, sans ouvrage, a été pris hier soir, par un agent, en flagrant délit de mendicité et conduit au dépôt de sûreté.

Vol. — M. Vanhomelghem, garde-barrière au hameau de l'*Allumette*, commune de Croix, avait invité quelques amis à dîner dimanche soir : une excellente gibelotte devait composer le menu. Hélas ! quand il vint, le matin, prendre ses deux lapins, il trouva la cage vide. La future gibelotte avait été confisquée par un audacieux voleur. M. Vanhomelghem a dû la remplacer par un autre plat de consistance. Ce n'est vraiment pas de chance. Le garde champêtre, sur la plainte du garde-barrière, a dressé procès-verbal contre le voleur... inconnu.

Catherine Boeterman, marchande ambulante, a la passion des chiens. Comme elle n'est pas assez riche pour se payer ce luxe, elle juge plus commode de s'emparer de l'objet de sa convoitise. Lundi soir, elle a volé un joli petit griffon, qui faisait les délices de son propriétaire, M. X... Celui-ci s'empressa de porter plainte, et Catherine Boeterman comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel. Un moraliste s'écriera : « Voilà où conduit la passion des chiens ! »

Audacieux malfaiteurs ! — Les faits que nous allons raconter se sont passés à Roubaix; nous disons cela pour ceux de nos lecteurs qui, en les lisant, croiraient être en Calabre ou dans les Abruzzes.

Le soir de la Toussaint, à dix heures, un habitant du hameau du Sapin-Vert sortait de l'estaminet du Moulin-Tonton, quand il fut accosté par une dizaine d'individus de mauvaise mine. Ceux-ci l'empêchèrent de passer outre et lui dirent : « Tu » vas revenir avec nous et nous payer une tour- » née. » Notre homme, voyant qu'il se trouvait en présence de vagabonds de la pire espèce, pensa qu'il était plus prudent de leur céder et rentra dans l'estaminet accompagné de toute la bande. Mais deux ou trois de ces vauriens ne tardèrent pas à sortir et firent le guet devant la porte; les autres exigèrent de notre individu plusieurs *tournées*.

Rassuré par les dispositions bienveillantes du cabaretier et de deux consommateurs étrangers, X... refusa, à la grande colère des vagabonds, qui tombèrent sur lui à bras raccourcis.

Le cabaretier, M. Vandenbeuck, intervint et fit passer X... dans une pièce voisine; puis, avec l'aide des deux autres consommateurs, il réussit à mettre à la porte ses agresseurs, non sans mal et avec force horions. Il barricada ensuite sa maison : les vagabonds commencèrent un siège en règle, et se servirent de pierres et de briques pour casser les carreaux et briser une partie de la devanture, sans cependant parvenir à s'introduire dans l'estaminet.

Ces brigands, las, sans doute, de l'insuccès de leurs tentatives, abandonnèrent la place et allèrent faire du tapage au cabaret de la *Lumière*, sur la même route. Puis ils se rendirent au pont de l'Union et mangèrent des *frites* à l'étalage du marchand qui stationne en cet endroit.

Vers minuit, plusieurs d'entre eux partirent ; les autres, au nombre de trois, attirèrent le marchand hors de sa baraque, se jetèrent sur lui et le dévalisèrent.

Nous espérons que la justice ne tardera pas à mettre la main sur ces audacieux malfaiteurs, qui malheureusement pullulent sur la frontière.

Croix. — Ce matin, une petite fille de deux ans, nommée Blanche Adan, et dont les parents habitent rue Basse, est tombée accidentellement dans une marmite au bouillon. Elle a été retirée immédiatement, mais n'a pas tardé à succomber, à la suite de ses blessures.

Éphémérides de la charité roubaisienne. — 4 novembre 1696. — Dans un acte en date de ce jour, le magistrat retrace les malheurs du temps et la situation affligeante des pauvres de Roubaix. « La famine arrivée il y a quelques années, y est-il dit, a mis à la besace les deux tiers des habitants et nonobstant le secours des autres, plus de cinq cents des dits pauvres seraient morts de pauvreté, de disette et de faim. »

Dans cette circonstance critique, comme dans beaucoup d'autres encore, la charité des habitants de Roubaix se manifesta d'une façon remarquable et s'appliqua constamment et avec le plus grand zèle à soulager l'extrême misère des pauvres de la ville.

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois d'octobre 1882

12.270	colis de laine peignée	1.320.952	k.
..253	» d'écouailles et de blousses	...27.318	»
.1.576	» de laine filée	...148.575	»
...18	» de soie	757	»
.1.880	» de coton	..201.146	»
15.997	colis pesant ensemble	1.718.858	k.
	Décreusage 28	opérations	
	Titrage ..... 10'8	»	

Mouvement du mois d'octobre 1883

17.327	colis de laine peignée	1.864.773	k.
...411	» d'écouailles et de blousses	...43.237	»
.2.034	» de laine filée	..224.490	»
....40	» de soie	....3.015	»
.1.928	» de coton	..205.849	»
21.740	colis pesant ensemble	2.341.914	k.
	Décreusage 35	opérations	
	Titrage ..... 105'2 1/2	»	

Mouvement du mois d'octobre 1884

16.816	colis de laine peignée	1.869.925	k.
..281	» d'écouailles et de blousses	...30.359	»
.2.712	» de laine filée	..299.454	»
....37	» de soie	....1.929	»
.1.532	» de coton	..163.954	»
21.378	colis pesant ensemble	2.295.631	k.
	Décreusage ..... 1'01 1/2	opérations	
	Titrage ..... 121'8 1/2	»	

Certifié,

Le Directeur, A. Musin.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira, en séance extraordinaire, aujourd'hui mercredi, 5 novembre, à 8 heures du soir.

Lundi matin, ont eu lieu les funérailles d'une humble religieuse qu'entourait l'estime et le respect de tous. Elle appartenait au monastère de Notre-Dame des Anges, où elle était connue sous le nom de sœur Jeanne.

La modestie, qui voile de son ombre les mérites de nos communautés religieuses, n'avait pu maintenir cachée la charité de sœur Jeanne.

Sœur Jeanne était la fondatrice, à Tourcoing, d'une œuvre qui répand ses bienfaits sur la classe pauvre. Cette œuvre, mise sous la protection de Sainte-Chantal, réunit chaque semaine, pendant toute une demi-journée, dans une des salles du pensionnat, de nombreuses jeunes filles, qui ont eu le bonheur de terminer leur éducation dans cette maison de Notre-Dame des Anges, si justement estimée.

La prochaine vente publique de laines aura lieu le vendredi 28 novembre, dans la salle des ventes, aux Magasins Généraux. Le catalogue spécifiera les lots de blousses qui seront offerts au taux de conditionnement de 10 0/0.

Les marchandises devront être déclarées le samedi 22, et rendues dans les magasins le lundi 24, dernier délai.

Extradés. — Alexandre Neveu, colporteur, né à Chalandray, poursuivi par le parquet de Pontieu pour banqueroute frauduleuse, arrêté à Bruxelles.

Hector Goujat, géomètre, abus de confiance, et Lucie Cureaux, sa maîtresse, pour complicité, arrêtés à Bruxelles, poursuivis par le parquet de Coulommiers.

Mardi soir, vers cinq heures, un rassemblement s'était formé place des Halles, autour des nommés A. Bouche, âgé de 19 ans et Leclercq, marchand, qui se disputaient et en étaient venus aux mains. La police est arrivée et a dressé contravention à la charge de ces deux individus, pour violences légères, tapage et rassemblement.

Bourleau s'en revenait paisiblement le long du chemin des Carliers, quand G. Morel, rattacheur, lui chercha querelle et le frappa. Bourleau a porté plainte contre son agresseur.

LILLE

Une interpellation au conseil municipal. — On annonce pour vendredi prochain, au conseil municipal, une interpellation à M. Géry-Legrand sur l'autorisation par lui accordée à M. Guérinot de desservir a la fois les théâtres de Lille et de Roubaix.

M. Géry Legrand n'aurait même pas consulté son conseil d'administration avant de prendre cette décision que le conseil, dit-on, réprouve unanimement.

Jusqu'ici, on croit que c'est M. Baggio qui se chargera de l'interpellation.

Pétitions agricoles. — M. des Rotours a déposé 1,986 pétitions émanant de cultivateurs des communes d'Aniche, Anstaing, Auchy, Baisieux, Beuvry-lez-Orchies, Bourghelles, Bouvignies, Carvin, Cauroir, Camphin-en-Pévèle, Deûlémont, Ennetières-en-Weppes, Estourmel, Eswars, Faches-Thumesnil, Flers, Frelinghien, Fromelles, Gruson, Haspres, Hellemmes-lez-Lille, Hellemes-lez-Valenciennes, Herguies, Herrin, Houplines, Lambersart, Lille, Maing, Maulde, Marquillies, Moncheaux, Neuville-en-Ferrain, Odomez, Quesnoy-sur-Deûle, Rieux, Ronchin, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Saint-Amand-les-Eaux, Sars et Rosières, Santes, Sequedin, Templeuve, Warneton-bas, Warneton-sud, Vendeville, Verlinghem, Wambrechies, Wicres, Willems, Wervicq-sud, Courrières, Anvin.

Logements militaires. — On sait que le recensement des maisons particulières pour les logements militaires se fait tous les trois ans. L'année 1885 est justement l'une de celles où les recensements doivent être révisés, maison par maison.

Deux circulaires du ministre de l'intérieur ont invité les préfets à de nouvelles instructions aux maires, et à tenir la main à ce que les instructions fussent exécutées.

Car ce sont les maires, conjointement avec les conseils municipaux, qui doivent se livrer à ce travail.

Postes et télégraphes. — On va mettre à l'étude, au ministère des postes et télégraphes, une combinaison tendant à simplifier le remboursement des bons délivrés par les bureaux télégraphiques pour les *réponses payées*. On sait que ces bons sont valables pendant huit jours à partir du jour où ils ont été établis. Non employé par le destinataire à qui il a été envoyé, un *bon pour réponse* peut être remboursé à celui qui en a versé le montant. Pour cela, il faut que ce dernier, en déposant le bon non utilisé au bureau qui l'a délivré, adresse au ministre une demande de remboursement. Il est répondu à cette demande dans un délai de huit jours par l'envoi d'un *bon de remboursement*, qui permet alors seulement de toucher le montant de la somme versée pour *réponse payée*. Or, on sait que le plus souvent ce n'est qu'une somme de 50 centimes. Eviter les deux démarches à faire et les nombreuses formalités à remplir pour le remboursement d'une somme si minime, a paru une amélioration désirable à apporter à ce service. C'est ce qu'on va essayer de faire.

Le Comité lillois de la Société de secours aux blessés militaires vient d'adresser au Tonkin, pour être distribué dans les ambulances et les hôpitaux, un nouvel envoi composé de :

8 caisses de tabac à fumer contenant ensemble 8,000 paquets de 50 grammes ;

6 barils « négrettes », tabac à chiquer particulièrement destiné aux marins ;

3 caisses de 2 000 cigares l'une, contenant ensemble 6,000 cigares ;

1 caisse de 200 jeux de cartes ;

1 caisse composée de cent volumes, cent jeux de cartes et 50 kilos de tabac, offerte au Comité pour le Tonkin, par de généreux donateurs de Tourcoing ;

Le Comité a aussi distribué, depuis quelques mois :

12 secours de 15 à 30 fr. à d'anciens soldats, blessés de 1870-71 ;

4 secours de 30 fr., à des chasseurs d'Afrique, munis d'un congé de convalescence à passer à Lille et daté de Tunisie, ainsi qu'à un soldat de marine, venant du Sénégal ;

8 secours de 30 fr. à des soldats et caporaux de l'infanterie de marine, originaires de Lille, et munis d'un congé de convalescence délivré au Tonkin.

Institut industriel et agronomique du Nord de la France. — Les résultats des examens d'entrée ont permis de prononcer l'admission des élèves dont les noms suivent :

I. *Division de génie civil.* — MM. Bottin, Bouret, Bourdon, Carette, Carlier, Chameroy, Delacourt, de Schuttelaere, Duchateau, Faleur, Fauverghe, Fiévet, Etienne Gallois, Gaquerre, Goguel, Gouvion, Alfred Lemaire, Lhomme, Madelaine, Midard, Morisse, Moutier, Outrebon, Penetier, Prévost, Savy, Steinheil.

II. *Division de technologie.* — MM. Arpillière, Ballois, Bara, Becco, Gabriel Bernast, Ernest Bonte, Brasseur, Brézol, Corbeau, Debrabant, Deguines, Dehornes, Demange, Demarquette, Derome Descamps, Desgardin, Desplanques, Devos, François, Louis Gallois, Giraud, Heem, Hubert, Jouvenel, Lecomte, Emile Lemaire, Gaston Lemaire, Mandron, Marchal, Mathelin, Pitra, Porchez, Rigant, Sarazin, Sirot, Louis Staincq, Zundel.

En outre MM Dufour et Parisse ont été autorisés à suivre les cours en qualité d'auditeurs libres.

Un déraillement. — Le train 582, venant de Bruxelles, arrivant à Lille à 10 heures 02 minutes, a déraillé mardi matin à Sainte-Agnès, par suite d'un affaissement du sol, conséquence des travaux d'agrandissement de la gare. On a opéré immédiatement le transbordement des voyageurs, qui ont été amenés en gare par un train qui était allé les chercher à l'endroit dit « Sainte-Agnès ». Il en est résulté vingt-cinq minutes de retard. Pas d'accident de personnes. Le déblaiement a commencé immédiatement.

Service d'hiver du chemin de fer du Nord. — Diverses modifications ont été apportées à la marche des trains :

Le train partant de Lille à 1 h. 05, qui correspondait à Tourcoing avec la ligne de Menin-Halluin, n'a plus de correspondance.

L'express partant de Lille pour Calais-gare maritime à 1 heure, a désormais un arrêt à Armentière, mesure depuis longtemps réclamée. Par contre, le train omnibus qui partait à midi 25 pour Saint-Omer est supprimé ; supprimé aussi, sauf les mercredis et samedis, le train direct qui partait de Lille pour Dunkerque à 5 heures 47 du soir.

Le train-omnibus qui partait de Lille pour Amiens à 10 h. 47 ne dépasse plus Douai.

Enfin le train direct qui partait de Paris pour Lille à 2 h. 20 pour arriver à 9 h. 05 est avancé, il quittera Paris à 1 h. 30, mais il arrivera toujours à 9 h. 05. Les voyageurs qui le prendront resteront 41 minutes à Amiens.

Un nouveau train partant du Havre et de Rouen pour Amiens et Lille, où il arrive à 2 h. 35 par la correspondance de Paris.

Marché aux grains de Lille du 5 novembre :

Blés blancs : Marées, 3; hectolitres amenés, 66; hectolitres vendus, 66 ; hectolitres remis, 8.

Blés macaux : Marées, 0; hectol. amenés, 00; hectol. vendus, 00; hectol. remis 00.

Prix moyen des blés blancs : De 16 fr. 25 à 18 f. 00 l'hectolitre.

Vente ordinaire.

Prix maintenus.

Le successeur de Mgr Duquesnay

Nous avons annoncé hier la nomination de Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, au siège archiépiscopal de Cambrai, en remplacement du regretté Mgr Duquesnay. Mgr Hasley occupe le siège d'Avignon, depuis le 12 février 1880. Il était précédemment évêque de Beauvais, siège auquel il avait été élevé le 21 septembre 1878. Son transfert d'Avignon à Cambrai s'explique par la différence d'importance de ces sièges : l'archidiocèse d'Avignon ne compte que 255,000 habitants, et celui de Cambrai en comprend 1,500,000; c'est le premier archidiocèse de France, après celui de Paris.

Mgr Hasley, nous l'avons déjà dit, est né à Sainte-Mère-Eglise (Manche), le 15 mai 1825. Avant d'être élevé à l'épiscopat, il était vicaire-général du feu cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; c'est à la recommandation de ce prince ecclésiastique que le maréchal de Mac-Mahon le nomma évêque de Beauvais.

Mgr Hasley a laissé de bons souvenirs à Beauvais, où il n'a fait que passer, et il a rendu des services à Avignon, où il est resté un peu plus longtemps. Les fidèles du diocèse de Cambrai seraient heureux de retrouver en leur nouveau pasteur un autre Mgr Duquesnay.

NORD

Votes des sénateurs du Nord. — Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et le élections des sénateurs.

Ont voté pour : MM. Corne, Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Testelin.

Ont voté contre : MM Kolb-Bernard, Pajot et Théry.

Le Sénat a adopté.

Rentrée solennelle de la Cour d'appel de Douai

Mardi, à onze heures, les membres de la cour d'appel, revêtus de leurs robes rouges, ceux du tribunal de première instance de Douai, le barreau et les avoués de cette ville se sont réunis dans la salle des assises du Nord.

Elle avait été transformée en chapelle ; et la messe du Saint-Esprit y fut dite pour par M. le chanoine Deroubaix, doyen de Notre-Dame.

Mais il paraît que les autorités civiles et militaires de Douai, qui jadis étaient toujours invitées à assister à cette solennité religieuse, ne l'auraient pas été cette année. L'année dernière, on s'était déjà, du reste, abstenu, de les y convier.

Aussi, les magistrats se trouvaient-ils au milieu de la salle, en face de l'autel. Autrefois, cette place était celle réservée aux autorités et les conseillers se tenaient alors sur les côtés, à l'endroit où siègent habituellement les jurés et à celui qu'occupent les défenseurs des accusés.

Après la messe, la Cour s'est rendue dans une autre salle, dont les murs sont couverts de riches peintures et qui date encore de l'époque de l'ancien Parlement de Flandre.

A cette audience solennelle, les autorités assistaient.

M. Dumas, avocat-général, a prononcé le discours de rentrée. Il avait choisi comme sujet : Des

---

FEUILLETON DU 6 NOVEMBRE — (N° 30.)

LE

SECRET DE ROSE

X

(SUITE)

Le maréchal des logis tenait à réparer son impair de la nuit précédente ; chemin faisant, il rumina son plan de campagne, et nous allons voir que cette fois il fut mieux inspiré.

Il se rendit chez M. Tribucien; la porte d'entrée était grande ouverte. Le brave gendarme tenait la clef dans la main ; en passant, il essaya de l'introduire dans le trou de la serrure ; la clef entra avec la plus grande facilité. Enchanté de ce premier succès, au lieu de s'adresser à l'étude, il alla droit à la cuisine et demanda M. André à la servante.

— Il est sorti, lui répondit-elle, et il doit être au *Café du Progrès*.

— Merci, mademoiselle.

Et montrant la clef :

— Je viens de trouver cela près d'ici.

— Ah ! c'est la clef de M. André ; il sera bien content de l'avoir retrouvée, il l'avait perdue hier soir, et j'ai dû me lever cette nuit pour lui ouvrir.

Elle tendait la main pour la prendre ; mais le maréchal des logis, qui n'avait nulle envie de s'en dessaisir, la remit dans sa poche, en disant :

— Je la lui remettrai moi-même ; de cette manière, il l'aura plus vite.

André était, en effet, au *Café du Progrès*. Invité à se rendre à l'hôtel de ville pour y comparaître comme témoin, il essaya quelques excuses : il n'avait rien vu, ne savait rien...

Le maréchal des logis lui dit que ses paroles de la veille avaient été répétées, qu'elles avaient amené l'arrestation d'un prévenu, et que les magistrats instructeurs avaient ordonné sa comparution.

André dut se résoudre à les suivre.

A l'hôtel de ville, il fut introduit dans une salle où il se trouva seul avec deux gendarmes. Il eut peur alors, il commença à se demander s'il était possible qu'on le soupçonnât, il pensa à la perte de sa clef et de son couteau, qu'il supposait avoir laissés tomber en sautant une haie ou un fossé. La veille, au lieu de revenir de Pontarvant par la route, il avait fait un long détour, passant à travers les champs et les prairies. Il tâchait de se persuader qu'il y avait cent chances contre une que ces objets ne seraient jamais retrouvés.

Cependant l'attente se prolongeait, ses inquiétudes allaient grandissant, et ce fut un véritable soulagement pour lui de voir entrer enfin les membres du parquet.

Le juge d'instruction et